

Solarhona en bref

Solarhona est une filiale de CNR, 1er producteur français d'électricité 100 % renouvelable eau-vent-soleil et concessionnaire historique du fleuve Rhône

Un modèle industriel unique pour développer le solaire dans les territoires



Partenarial



Innovant



Redistributif

3 typologies de projets



Photovoltaïque sur toitures supérieures à 1000 m² (bâtiments publics, industriels et agricoles) et sur ombrières



Photovoltaïque flottant sur plans d'eau Projets inférieurs à 4MWc



Photovoltaïque au sol sur des surfaces artificialisées de petite taille Projets inférieurs à 4MWc

3 publics prioritaires

les collectivités locales, les entreprises et les agriculteurs souhaitant :



Contribuer à la transition énergétique de leur territoire



Réduire leur facture énergétique



Anticiper
les évolutions
réglementaires
sur les énergies
renouvelables



Valoriser leur patrimoine bâti et leurs actifs



Co-investir dans un projet d'énergie renouvelable et en partager les bénéfices



Nouer
des partenariats
qui s'inscrivent
dans le temps
long

Chiffres clés pour la Vallée du Rhône

Objectif de

1 000 MWc

de puissance solaire
installée

Une puissance solaire installée



+ de 80 projets

déjà engagés ou en discussion avec des partenaires territoriaux Création de

600 emplois

directs et indirects non délocalisables sur le territoire

Solarhona: un nouvel acteur territorial au service d'une ambition nationale

Derrière Solarhona, le savoir-faire et l'ancrage territorial de CNR

1º producteur français d'électricité 100 % renouvelable et aménageur des territoires, CNR est un acteur clé de la transition énergétique de la vallée du Rhône. Concessionnaire du fleuve depuis près de 90 ans, CNR a construit son développement sur l'énergie hydraulique et assure aujourd'hui 25 % de la production nationale.

Son modèle industriel redistributif unique en Europe lui permet de financer 3 missions solidaires historiques confiées par l'Etat: la production d'hydroélectricité, le développement de la navigation et l'irrigation des terres agricoles. Il lui permet également de financer des missions d'intérêt général qui en font un partenaire de premier plan pour le développement et l'équilibre des territoires.

Pour répondre aux enjeux de l'intermittence des énergies renouvelables, CNR diversifie depuis 20 ans sa production d'électricité renouvelable avec l'énergie éolienne et photovoltaïque. C'est ce mix énergétique eau, vent, soleil qui est aujourd'hui au cœur de son identité et qui lui permet de produire chaque année l'équivalent de la consommation électrique de 6 millions de personnes.

CNR en chiffres

25 % Part de l'hydroélectricité française produite par CNR.

15,3 TWh Production totale annuelle d'électricité (eau, vent, soleil).

49 parcs photovoltaïques : 156 MWc de puissance installée.

Un modèle industriel unique pour accélérer le déploiement de l'énergie solaire dans la vallée du Rhône

Pour contribuer aux défis de la décarbonation du mix énergétique, de la hausse anticipée des besoins en électricité et de l'indépendance énergétique de la France, CNR écrit aujourd'hui une nouvelle page de son histoire avec le lancement de Solarhona.

Cette nouvelle filiale 100 % CNR est structurée autour d'un modèle industriel unique, entièrement tourné vers les territoires et porte une ambition forte : multiplier par sept les capacités de production photovoltaïques de CNR dans la vallée du Rhône en mettant en service 1 000 MWc supplémentaires d'ici 2030.

Partenarial, innovant et redistributif, le modèle industriel singulier de Solarhona permettra d'apporter des réponses aux contraintes et aux attentes des territoires : innover pour s'adapter à la raréfaction du foncier disponible, faire de l'acceptabilité des installations une priorité, répondre à la volonté des acteurs locaux d'investir et de s'investir dans la gouvernance des projets d'énergies renouvelables.

La spécificité de Solarhona : une priorité donnée aux petits projets photovoltaïques

Solarhona s'adresse aux collectivités locales, aux entreprises et aux agriculteurs implantés dans la vallée du Rhône et souhaitant devenir producteurs d'une électricité renouvelable locale, verte et respectueuse du vivant. L'activité de la filiale se concentre sur des petits projets photovoltaïques sur des sites anthropiques : les toitures des bâtiments supérieurs à 1000 m² (publics, industriels, agricoles), les ombrières sur parking et les petits projets au sol (friches industrielles, terrains dégradés) et flottants.

La vallée du Rhône, un fort potentiel de développement pour l'énergie solaire photovoltaïque

En tant qu'énergie inépuisable, l'énergie solaire constitue une ressource pertinente pour produire de l'électricité tout en respectant la planète, et répondre aux enjeux de demain.

La vallée du Rhône offre un potentiel de développement du solaire photovoltaïque immense. Que ce soit dans la zone septentrionale ou méridionale, le taux d'ensoleillement offre des conditions très favorables au déploiement de projets photovoltaïques adaptés aux territoires. La région Auvergne-Rhône-Alpes a par exemple enregistré le 27 d'avril 2022 une production historique de 1185 MWh sur la journée.

Facile à installer sur des surfaces de taille moyenne, les projets photovoltaïques font intervenir des PME locales, créent des emplois dans les territoires et mobilisent les populations. L'investissement dans cette énergie propre, renouvelable et abondante, représente également une rentabilité intéressante, car elle permet une production prévisible et locale.

FOCUS

Photovoltaïque : un cadre législatif favorable

La loi dite « climat et résilience » du 22 août 2021 comporte un volet visant à favoriser le déploiement des énergies renouvelables en France.

L'article 101 prévoit notamment l'installation obligatoire de panneaux solaires photovoltaïques ou de toits végétalisés lors de la construction, l'extension ou la rénovation lourde de tous les bâtiments à usage commercial, industriel ou artisanal de plus de 500 m², et de plus de 1 000 m² pour les immeubles de bureau.

Au 1^{er} juillet 2023, l'obligation sera étendue aux surfaces commerciales dès 500 m² de création de surface ou de rénovations lourdes, mais aussi aux parkings extérieurs et aux immeubles de bureaux de plus de 1 000 m².

Un modèle industriel partenarial, innovant et redistributif entièrement tourné vers les territoires

La hausse des prix des énergies, le changement climatique et la nécessité de consolider l'indépendance énergétique du pays, oblige les acteurs des énergies renouvelables à réinterroger leurs modèles et à mettre en place de nouveaux outils au service de ces enjeux tout en prenant en compte les problématiques d'acceptabilité locale dans les territoires.

Cela nécessite agilité, réactivité et innovation, écoute et collaboration avec les territoires qui accueillent les projets. Cette approche, CNR la met en œuvre depuis son origine et elle a fait ses preuves sur l'ensemble du périmètre de sa concession. Elle est aujourd'hui mise au service d'un nouveau projet : faire rayonner les territoires de la vallée du Rhône.

Ce modèle industriel unique, porté par Solarhona sera :

Partenarial

En privilégiant les partenariats de long terme, en favorisant les synergies publiques / privées et en proposant aux collectivités, entreprises et agriculteurs partenaires des projets de Solarhona de prendre part à leur gouvernance.

600

C'est le nombre estimé d'emplois directs et indirects pouvant être générés par Solarhona dans les territoires de la vallée du Rhône.

Innovant

C'est par l'innovation que Solarhona sera à même d'élaborer, avec ses partenaires, des projets photovoltaïques « cousus main », pour répondre aux spécificités de chaque territoire et répondre à la raréfaction du foncier disponible. Cette innovation est dans l'ADN de CNR et s'est traduite récemment par la mise en service d'un démonstrateur photovoltaïque bifacial vertical sur les digues de Sablons (Isère) ou encore par un premier parc solaire flottant sur le lac de la Madone (Rhône). Ces deux technologies inédites ont vocation à être industrialisées pour être déployées dans la vallée du Rhône.

Redistributif

En tant que tiers investisseur, Solarhona reverse un revenu au propriétaire du site, tout en valorisant son actif. Par ailleurs, pour chaque projet solaire engagé à l'échelle de la vallée, une société de projet (SPV) est créée et il est proposé aux partenaires (collectivités, entreprises, agriculteurs) de prendre une participation à son capital. Ce modèle industriel unique s'inscrit dans une démarche de coconstruction avec les territoires et permet une plus grande appropriation des projets par ses parties prenantes. Il peut s'articuler également avec une démarche de financement participatif pour impliquer les citoyens souhaitant prendre part à la transition énergétique de leur territoire.

Skipper Groupe, un projet emblématique de l'ambition de Solarhona

Basé dans la commune du Pouzin en Ardèche, Skipper Groupe est une entreprise familiale, implantée dans la vallée du Rhône depuis 1971. Cette ETI, qui propose des solutions d'externalisation logistique et d'organisation de transport robustes, humaines et connectées, dispose d'une plateforme logistique de 20 000 m².

C'est sur les toitures de cette plateforme que Solarhona développera des panneaux photovoltaïques pour une puissance installée de 2 MWc.

Ce projet permet à Skipper Groupe de valoriser son bâti tout en produisant une énergie 100 % renouvelable qui alimentera le réseau. La société vient ainsi renforcer le mix renouvelable de la commune du Pouzin qui dispose déjà d'un parc éolien, de deux parcs photovoltaïques au sol et d'une petite centrale hydroélectrique construits par CNR.

La préservation du foncier et le respect de l'environnement pour priorités

Répondre à l'enjeu de l'acceptabilité des projets

Développer l'énergie solaire sans conflits d'usages, tout en préservant la biodiversité sont deux facteurs décisifs pour l'acceptabilité des projets dans les territoires. CNR en a fait une priorité lors du déploiement de ses 49 centrales photovoltaïques au sol déià en service.

Toutes ont été implantées sur des friches industrielles ou des sites anthropisés et dégradés, et CNR a appliqué rigoureusement le triptyque « éviter, réduire, compenser » pour limiter les impacts sur leur environnement naturel.

Solarhona s'inscrit pleinement dans la continuité de cette démarche.

Contribuer au renforcement des connaissances scientifiques disponibles

Sur la préservation de la biodiversité, CNR va au-delà de ses obligations réglementaires en contribuant à son échelle au renforcement des connaissances scientifiques qui permettront, dans les années à venir, de perfectionner l'intégration des ouvrages photovoltaïques dans leur environnement naturel.

Sur le lac de la Madone, là où est installé le premier parc solaire flottant de CNR, l'Institut Supérieur d'Agriculture Rhône-Alpes (ISARA) conduit jusqu'en 2023 une analyse physicochimique du plan d'eau et un suivi de la faune aquatique. Pour compléter cette étude, CNR a mis en place un suivi par ADN environnemental du lac.

Les premières conclusions ont permis de confirmer l'intérêt de l'implantation de 16 frayères et nurseries à poissons sous la plateforme photovoltaïque flottante pour dynamiser la population aquatique.

Plus récemment, CNR a signé un partenariat de recherche et développement avec la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et le Muséum National d'Histoire Naturelle L'objectif : (MNHN). réaliser une étude scientifique pour mieux comprendre l'activité des chauves-souris aux alentours et au sein des parcs photovoltaïques de CNR en vallée du Rhône. Les résultats feront l'objet de publications scientifiques fin 2023.

Ce ne sont là que deux exemples d'une longue liste de démarches initiées par CNR depuis sa création pour garantir la préservation de ce corridor écologique que constitue la vallée du Rhône.

Les prochaines étapes pour Solarhona

Solarhona a déjà plus de 80 projets engagés dans la vallée du Rhône et a ouvert deux agences, à Lyon et à Montpellier.

Elle compte une vingtaine de salariés aujourd'hui et prévoit de doubler ses effectifs d'ici un an.

Faire rayonner la vallée du Rhône nécessite de mobiliser le plus de partenaires possible. Solarhona pourra s'appuyer sur les 183 collectivités partenaires de CNR, mais aussi sur de nouveaux partenaires institutionnels et financiers qui rejoindront prochainement l'aventure.

